

2016_CT2_142

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GROSSI Jean-Christophe – LEGIER Michel – MERGER Reine – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources/Finances

■ Séance du 12 octobre 2016

02_1_02

■ **Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains
du Territoire du Pays d'Aix**

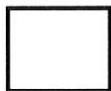
Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 30 juin 2016 par le Conseil de Métropole.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits en section d'exploitation et en section d'investissement.

1- La section d'exploitation

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les charges relatives aux indemnités et cotisations des conseillers territoriaux doivent être affectées sur le budget principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Il convient donc de réaffecter les crédits à hauteur de 41.900 € du chapitre « Autres charges de gestion courante » vers le chapitre « Charges de personnel et frais assimilés ».

De même, dans le cadre de la convention avec le Département des Bouches-du-Rhône, « Gestion de la billetterie de la Gare Routière d'Aix-en-Provence », des crédits supplémentaires de 10.000 € doivent être mobilisés, qui permettront de solder cette convention à échéance au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, une recette d'ordre relative aux écritures de régularisation des subventions transférables est inscrite pour un montant de 1.2 M€. Les subventions reçues, servant à financer un équipement devant être amorties, sont qualifiées de subventions transférables et imputées en recettes au compte 131. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés, et, in fine, de solder les comptes de subventions au bilan. Cette reprise impérative consiste en un amortissement « à l'envers » par rapport à l'amortissement des biens réalisés ou acquis à l'aide des subventions transférables. Il s'agit d'une dépense de la section d'investissement et d'une recette concomitante pour la section de fonctionnement.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1.2 M€, conformément au tableau ci-dessous :

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	chapitre	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
Dépenses					
1 200 000.00					
	.023	.023	Virement Section Investissement	1 200 000.00	
Recettes					
1 200 000.00	.042	777	Quote part subvention investissement transférée au compte de résultat		1 200 000.00
6A - Gestion Opérationnelle des Déplacements					
Dépenses					
0.00					
	011	611	Contrat Prestation de Services	-10 000.00	
	65	65733	Subvention exploitation Département	10 000.00	
2F - DRH					
Dépenses					
8 000.00	012	6478	Autres Charges Sociales – Titres repas	8 000.00	
RH - Ressources Humaines					
Dépenses					
-8 000.00					
	65	6531	Indemnités Vice-présidents et Conseillers	-29 100.00	
	65	6533	Cotisations de retraite élus	-3 000.00	
	65	6534	Cotisations de sécurité sociale- part patronale	-9 800.00	
	012	6411	Salaires, appointements, commissions	9 800.00	
	012	6414	Indemnités et avantages divers	8 100.00	
	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 000.00	
			TOTAL	1 200 000.00	1 200 000.00

2- La section d'investissement

Cette décision modificative n° 1 permet l'inscription complémentaire de 2 544.823,52 € au compte 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté. En effet, la délibération d'affectation du résultat 2015 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, n° FAG 030-510/12/CM approuvée le 30 juin 2016, précise que le résultat de clôture cumulé en investissement pour 2015 s'élève à 2 702.677,11 €.

La reprise de ce résultat sur la délibération n° FAG 030-512/16/CM, correspondant au vote du Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, est incomplète. Il a été inscrit la somme de 157.853,59 € qui correspond au solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2015. Il est donc nécessaire de procéder à une inscription complémentaire de 2 544.823,52 € qui correspond à la différence entre le solde de clôture en investissement soit 2 702.677,11 € et le solde d'exécution de l'exercice soit 157.853,59 €.

Egalement, la régularisation des écritures liées aux subventions transférables déjà présentes en recettes de fonctionnement trouve ici sa correspondance en dépenses d'investissement.

Enfin, suite au réajustement du calendrier de réalisation des différents programmes de travaux suivis par la Direction des Infrastructures de Transports du Territoire du Pays d'Aix, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits entre les différentes opérations en fonction de leur avancement. Ce rééchelonnement génère une diminution du besoin de financement pour 2016 de 4,36 M€.

L'ensemble de ces modifications d'inscription engendre une réduction du montant de l'emprunt de l'ordre de - 6,9 M€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de -3,16M€, conformément au tableau ci-après :

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opér.Budg/ Chap	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
Recettes					
-3 160 000.00					
	001	001	Solde d'exécution reporté N-1		2 544 823.52
	16	1641	Emprunt		-6 904 823.52
	021	021	Virement de la section d'exploitation		1 200 000.00
Recettes					
1 200 000.00					
	040	13912	Région -Subvention investissement inscrite au compte de résultat	700 000.00	
	040	13913	Département - Subvention investissement inscrite au compte de résultat	500 000.00	
6A - Gestion Opérationnelle des Déplacements					
Dépenses					
-1 000 000.00					
	6050	2156	Matériel transport exploitation	-1 000 000.00	
6B - Infrastructures					
Dépenses					
-3 360 000.00					
	663	21728	BHNS B Echangeur du Pont de l'Arc	-1 000 000.00	
	663	2031	BHNS Ligne B	-950 000.00	
	665	2031	BHNS A Avenue Mouret	-50 000.00	
	665	21728	BHNS A Couloir RD9-A51	-50 000.00	
	643	21728	Couloir Bus Centre Ville	400 000.00	
	532	21728	Pôle d'Echange de Simiane	100 000.00	
	664	21728	Pôle d'Echange de Pertuis	-1 000 000.00	
	6000	238	Pôle d'Echange de Meyrargues	-210 000.00	
	630	238	Gare Routière d'Aix-en-Provence	-250 000.00	
	6010	238	Pôle d'Echange de Gardanne	-350 000.00	
			TOTAL	-3 160 000.00	-3 160 000.00

CONCLUSION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1,2 M€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 3,16 M€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_142-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 030-512/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Est adoptée la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe 2016 des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix, par nature, tel qu'elle vous est présentée :

- A. au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- B. au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

Pour enrôlement
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	7
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - BOYER Raoul - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_142-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016